Psychologues
de l'éducation nationale
F.S.U.

Compte rendu CAPA du 30/01/19

Académie de Toulouse

La première CAPA après les élections s'est tenue mercredi 30 janvier.

Préambule :

Nous savions par nos collègues CPE et Certifiés, dont les CAPA s'étaient tenues la veille, que le Rectorat de Toulouse entendait faire appliquer de toute urgence un décret de 1982 qui distingue selon le grade la possibilité de siéger ; ne pourrait donc siéger les collègues en classe normale que sur les situations des collègues en classe normale et en hors classe, les collègues en hors classe que sur les situations des collègues en hors classe et en classe normale et les collègues classe exceptionnelle ne pouvant siéger qu'en cas de situation de collègues en classe exceptionnelle.

Cette nouvelle disposition, introduit une différence entre élus et affaiblit la représentation et le rôle des élus.

Des le début de la séance le Secrétaire Général nous annonce qu'il y aura, ce jour, la tenue de 2 CAPA distinctes : La CAPA d'installation avec tous les élu.es (règlement intérieur et nomination de la commission de réforme) et une seconde CAPA en formation restreinte pour la révision des appréciations RDV de carrière, (sans les élues de la classe exceptionnelle). Il nous explique que c'est une consigne de la DGRH (décret de 1982). Débat a eu lieu, l'administration refuse de revenir sur cette décision, et nous demande d'accepter cette règle, les élues CE ne prendront pas part au vote et ne devront pas intervenir dans le débat pour le point 3 de l'ODJ.

Les élues concernées annoncent qu'elles resteront pour le 3ème point de l'ODJ et interviendront dans le débat. Nous rappelons que nous étions tous convoqués à une seule CAPA avec pour tous les 3 points à l'ODJ.

Lecture de notre Déclaration préalable (cf pj)

Réponses de l'administration sur la déclaration :

Pour les EDO, aucune réponse sur les questions nationales, pas de réponses concernant la DRONISEP puisque c'est le CSAIO de Montpellier qui gère.

Concernant le transfert des CIO dans les « cités de l'orientation », les discussions sont en cours, il sera prévu une visite des locaux où les DCIO seront invités, cela ne concernera que 2 CIO, celui du Mirail et à priori celui du Centre. En fonction des locaux, il s'agira soit du transfert du CIO en gardant une signalétique Éducation Nationale, soit d'une permanence, qui auquel cas pourrait être faite par des PSYEN de plusieurs CIO.

La carte cible ne sera revue que pour septembre 2020, pas d'informations nouvelles du national.

Pour les EDA, la DASEN du 31 prévoit des créations de postes, le SG dit ne pas avoir connaissance de l'avis des autres DASEN. Nous rappelons les besoins criants concernant certains départements, dont l'Aveyron, le Tarn et Tarn et Garonne.

Concernant les recours adressés par certains collègues portant sur les avis Hors classe (qui ne sont pas des appréciations finales issues de RDV de carrière) la réponse reste celle que le rectorat a adressé à ces collègues (il ne peut y avoir de recours car l'avis est un des éléments du barème, lui même indicatif).

Les 3 points à l'ordre du jour

1- Règlement Intérieur :

Le paragraphe II du règlement intérieur intègre la disposition du décret de 82, stipulant des CAPA restreintes pour les principales opérations de carrière, promotion, mouvement...

Nous rappelons que cette disposition n'apparaît pas dans le règlement intérieur de la CAPN, ni dans le règlement type, qu'aucune autre académie n'a appliqué cette position, ni dans les CAPD du 1er degré de notre académie, d'où notre incompréhension. Le SGA nous précise que la logique du décret est supérieure à celle du règlement Intérieur.

Après échanges sur ce paragraphe II, le SG a assez vite sorti un nouveau règlement où le paragraphe II, objet des litiges, était déclaré en attente de précisions du MEN, pour au moment du vote, nous dire que ce paragraphe n'existe plus, et qu'en conséquence toute la numérotation des paragraphes du RI était revue.

Nous avons adopté ce RI nouvelle version.

2- Désignation des membres de la commission de réforme :

La liste sera transmise au rectorat en fin de semaine. Une liste stabilisée sera entérinée lors d'une prochaine CAPA.

3- Contestation avis final RDV carrière

Autre tentative de nous faire sortir pour le point 3 la contestation d'avis final d'un entretien carrière dans le cadre du PPCR d'une collègue en classe normale. Nous avons très calmement dit que nous ne sortirions que par la force, et qu'en plus le Rectorat se mettait hors la loi en voulant faire sortir des collègues qu'il avait convoqué.

Nous pouvions rester mais sans parler, nouveau refus de notre part, la collègue ayant fait la

contestation s’étant adressé a une élue classe exceptionnelle, c’est elle qui connaissait le dossier et entendait le défendre.

Le SG a donc accepté et nous avons pu défendre la situation de la collègue et même obtenir la révision de l’avis.

LES ELUS-ES de la FSU

Laure Bennassar, Veronique Kontowicz, Isabelle Dulaurier, Jean-Christophe Condamines, Coralie Tapiou, Charlotte Mauries, Hélène Blanchard